

# La Lettre

n° 28

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

## EDITO

Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

## Garantir un accès équitable aux services publics de proximité

Depuis quelques années, le monde rural connaît un nouveau souffle et exerce une véritable attraction auprès de nos concitoyens. C'est le cas du Lot-et-Garonne qui bénéficie de cette nouvelle dynamique, comme en atteste l'augmentation de 6 % de la population départementale depuis 1999.

Les ruraux ont, légitimement, des exigences identiques à celles des urbains en termes de services en général, et de services publics en particulier.

Or, on constate ici et là une dégradation, voire une disparition, des services publics en milieu rural avec la suppression de bureaux de poste, de gendarmeries, de tribunaux et de classes dans les écoles.

Après les fermetures des tribunaux de Marmande et Villeneuve, et après le projet de fermeture des gendarmeries de Clairac et de Francescas, c'est au tour de l'Education nationale d'annoncer la suppression de 14 postes dans le primaire et de 17 équivalents temps plein dans le secondaire pour la prochaine rentrée scolaire. C'est un coup grave qui est porté à la dynamique rurale et à la cohésion de nos territoires pour l'avenir.

Le secteur de la santé est aussi affecté par la problématique de la désertification médicale qui apparaît aujourd'hui dans nos campagnes, privant ainsi une partie de nos concitoyens d'un égal accès de tous aux soins de proximité.

Le Conseil général s'est investi avec détermination dans le dossier de la démographie médicale pour tenter d'enrayer ce phénomène. Il a mis en place un plan d'actions départemental innovant visant à assurer à tous les Lot-et-Garonnais une offre de soins de qualité et de proximité, en lien avec les professionnels de santé, afin de favoriser l'implantation de nouveaux médecins dans le département.

Dans les territoires ruraux, la présence du bureau de poste du village est tout aussi indispensable car elle contribue à l'aménagement du territoire et au maintien du lien social. Lors de ma rencontre avec le président du groupe La Poste, Jean-Paul Bailly, le 21 janvier dernier, j'ai attiré son attention sur la nécessité de maintenir, en Lot-et-Garonne, un véritable service public postal de proximité, en adéquation avec les besoins de la population.

L'accès à des services publics modernes est un facteur déterminant de l'attractivité d'un département. Sans services publics, il ne peut y avoir de développement des entreprises, de créations d'emplois ou d'innovation.

La ruralité est un atout pour préparer l'avenir du Lot-et-Garonne. Mais à la condition que l'ensemble des pouvoirs publics, et au premier rang l'Etat, se mobilise pour défendre une politique d'aménagement du territoire, volontariste, solidaire et équilibrée.

## 2 LE POINT SUR

- La RN 21

## TRAVAUX ROUTIERS

## 3 ZOOM SUR

- La filière prunicole
- Les lacs de baignade

## 4 AU SUJET DE

- Signature du contrat de pays cœur d'albret 2010-2013

SOMMAIRE

**Directeur de la publication :**  
Pierre Camani

**Mise en page :** Hervé Brisse

**Impression :** ICA Concept - Agen

**Photos :** Xavier Chambelland (CG47) - Dominique Sellier

ISSN : 2104-8177

**LOT-ET-GARONNE**  
Conseil général

## LE POINT SUR

### LA RN 21

# La suite de l'aménagement de l'axe Villeneuve-Agen se précise

Lors de la Commission permanente du 21 janvier dernier, les élus départementaux ont adopté un projet de convention pour la suite de la modernisation de la route nationale 21 reliant Agen et Villeneuve-sur-Lot.

Cette convention fixe les conditions selon lesquelles l'Etat, le Conseil général, la Communauté d'agglomération d'Agen (CAA) et la Communauté de communes du grand Villeneuvois (CCGV) participeront au financement de la réalisation de l'aménagement de la RN 21 en 2x2 voies sur les créneaux de Monbalen (3,3 km) et de la déviation de La Croix Blanche (3,5 km). D'un coût total de 30 M€, ces travaux seront financés à hauteur de 40 % par les collectivités locales selon la répartition suivante :

- Conseil général : 7,812 M€
- CAA : 3,420 M€
- CCGV : 0,768 M€

Les 18 M€ restants seront à la charge de l'Etat, maître d'œuvre du chantier.

La convention précise que les collectivités territoriales récupéreront la taxe sur la valeur ajoutée grâce aux fonds de compensation de la TVA.

D'après le calendrier prévisionnel, l'enquête publique sera menée en 2012. Les travaux devraient démarrer en 2014 pour une mise en circulation des portions rénovées en 2015.



### RETOUR SUR LES DATES CLÉS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RN 21

#### Mars 2009, un accord historique

Le Conseil général, la CAA et la CCV (aujourd'hui CCGV) donnent leur accord de principe au financement, à hauteur de 40 %, des travaux de mise en 2x2 voies de la portion de route allant de Saint-Antoine-de-Ficalba à La-Croix-Blanche, et ce malgré le fait que la rénovation et la modernisation des routes nationales soient des compétences exclusives de l'Etat.

Ainsi, alors que le dossier de l'aménagement de la RN 21 entre Agen et Villeneuve est en souffrance depuis une trentaine d'années, l'Agenais et le Villeneuvois se retrouvent pour la première fois autour du Conseil général pour travailler

ensemble à la réalisation d'un équipement structurant pour le Lot-et-Garonne.

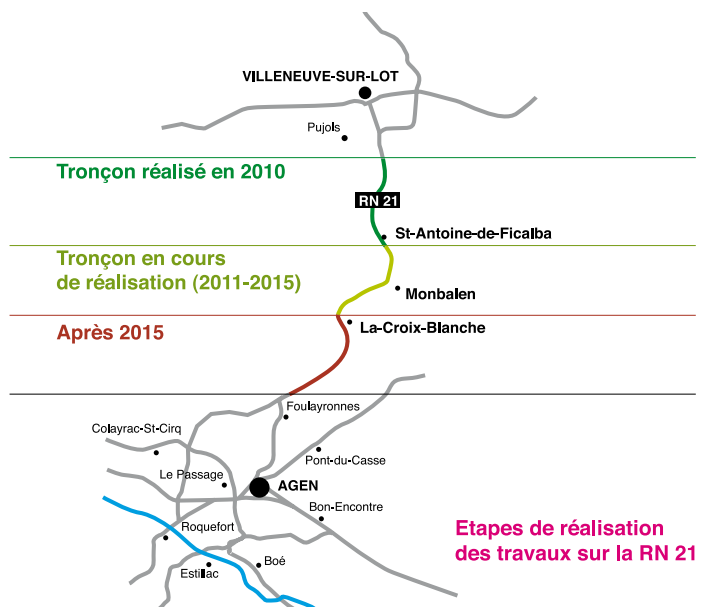
Cet accord historique, signant la participation des collectivités territoriales à la réalisation de cet aménagement, était la seule possibilité de débloquer le dossier RN 21.

#### Juillet 2009, inscription au PDMI 2009 – 2014

Le Préfet de Région accepte d'inscrire le projet de modernisation de la RN 21 entre Agen et Villeneuve au Plan de développement et modernisation d'itinéraire (PDMI). C'est une bonne nouvelle pour l'Agenais et le Villeneuvois, même si l'ensemble du parcours n'a pas été retenu. Le créneau de Monbalen et la déviation de La Croix Blanche seront aménagés en 2x2 voies.

#### Juillet 2010, mise en circulation de la nouvelle RN 21 entre Villeneuve et Saint-Antoine

Les portions rénovées, soit 7 km allant du rond-point des Trois Mulets (à la sortie de Villeneuve-sur-Lot) à Saint-Antoine-de-Ficalba, sont ouvertes à la circulation au terme de 5 ans de travaux. Elles permettent de contourner les virages de Pujols ainsi que le village de Saint-Antoine. Le montant des travaux s'élève à 43,1 M€ financé par l'Etat (17,8 M€), le Conseil régional d'Aquitaine (16,7 M€) et le Conseil général (8,6 M€).



#### Fauguerolles

Jusqu'au 2 mars, RD 813 : aménagement d'un tourne-à-gauche  
Travaux réalisés par l'entreprise Malet  
Estimation des travaux : 390 000 €

#### Saint-Sixte

Jusqu'au 4 mars, RD 284 : travaux assainissement et eau potable  
Maîtrise d'ouvrage : syndicat Sud du Lot  
Travaux réalisés par l'entreprise Inéo

#### Boé

Jusqu'au 14 octobre, RD 813 : travaux déviation Beaugard/RD 813, giratoire G 7  
Maîtrise d'ouvrage : CAA  
Modification réseau AEP  
Travaux réalisés par l'entreprise Véolia

#### Saint-Maurin

Jusqu'au 27 janvier 2012, RD 16 : réaménagement de la traverse  
Travaux réalisés par l'entreprise Eiffage TP

## ■ ZOOM SUR

### LA FILIÈRE PRUNICOLE

# La filière stratégique en pleine mutation

La filière prunicole lot-et-garonnaise, dont le bassin de production constitue la zone de l'IGP Pruneau d'Agen depuis 2002, représente 95 % de la production française de prunes. De par sa vitalité, elle participe activement au dynamisme économique du département.

Dans les mois à venir, cette filière va devoir relever de nombreux défis : anticiper les mutations liées à la future Politique agricole commune et faire face à la concurrence mondiale en gagnant en compétitivité.

C'est pourquoi, les producteurs, au travers du Bureau national interprofessionnel du pruneau (BIP), ont engagé une réflexion stratégique sur la politique à adopter pour développer leurs ventes.

Plus précisément, il s'agit de définir les orientations stratégiques et commerciales de la filière à 5 ans en trouvant les relais de croissance qui permettront de maintenir voire de développer les surfaces de prune d'ente françaises (cibler de nouveaux pays pour l'exportation, conquérir de nouveaux consommateurs en France, rechercher de nouveaux circuits de distribution, etc).

Cette réflexion, confiée au cabinet d'études Triesse de Lyon, a été présentée aux professionnels de la filière à l'occasion de la 41<sup>e</sup> Journée de la prune, le 20 janvier dernier. Organisée par le Comité économique du pruneau, cette journée est un rendez-vous incontournable pour la filière. Cette année, la profession a pu faire le point sur l'évolution du marché des fruits secs en France, de la réglementation et sur l'aspect nutritionnant du pruneau.



Le Conseil général a participé au financement de cette étude à hauteur de 13 112,50 €.

Fortement attaché au secteur de l'agriculture, le Département est également aux côtés de la filière pour moderniser les outils de production, aider à l'irrigation des vergers, protéger les cultures des aléas climatiques, etc.

Pour conforter son engagement auprès des agriculteurs, il a lancé, en octobre dernier, les Etats généraux de l'agriculture. Les enjeux de la filière prunicole intégreront les réflexions menées dans le cadre de cette démarche novatrice et participative.

### Promouvoir les filières et les produits lot-et-garonnais

Le Département soutient l'ensemble des filières agricoles de Lot-et-Garonne. Cet accompagnement passe entre autres par des actions de promotion telles que l'organisation d'opérations spécifiques (Assises de l'agriculture biologique, « un fruit, un collégien ») et la participation à de grandes manifestations (Salon international de l'agriculture de Paris, Fête des vendanges de Montmartre).

Ainsi, le pruneau, tout comme la tomate, la fraise, la volaille ou encore les vins lot-et-garonnais, seront à l'honneur au Salon international de l'agriculture fin février.

### LES LACS DE BAIGNADE

# Réhabiliter les équipements destinés à la baignade

Depuis 2003, 11 lacs ont été fermés à la baignade, ce qui pénalise le développement touristique du département. Seuls 4 sites - Casteljaloux, Réaup-Lisse, Beauville et Lougratte - sont conformes à la réglementation en vigueur et sont ouverts à la baignade.

Éléments structurant l'activité touristique, les plans d'eau ont été créés pour offrir des bases de loisirs de plein air attractives permettant la pratique d'activités multiples. S'accompagnant souvent d'hébergements touristiques, les plans d'eau autorisant la baignade sont des atouts importants pour le développement du tourisme, notamment en zone rurale.

Aujourd'hui, l'offre très réduite de baignade en lac amène la clientèle locale et touristique à se tourner vers d'autres lieux, et notamment vers les départements voisins.

C'est dans ce contexte que le Conseil général et la Région Aquitaine signent, en décembre 2009, un premier protocole d'accord visant à soutenir les équipements destinés à la baignade. Il se traduit aujourd'hui par des conventions qui déterminent les modalités d'interventions exceptionnelles de chacune des deux collectivités pour la réhabilitation et/ou l'aménagement de trois types d'équipements. Cela concerne les espaces sportifs et éducatifs (bassins couverts), les équi-



pements de loisirs, complexes aqualudiques et de bien-être, et les équipements de services à la population (piscines à ciel ouvert).

En parallèle, le Conseil général accompagnera, dans un premier temps, 4 communes propriétaires d'un lac public interdit à la baignade pour cause de turbidité de l'eau, en réalisant un bilan-diagnostic des sites. Il s'agit des communes de Lamontjoie (lac Saint-Louis), Penne d'Agenais (lac du Ferrié), Prayssas (lac de Néguenou) et Rives (lac du Pesquié). L'objectif est de repérer la nature exacte des dysfonctionnements afin de proposer et de chiffrer, des solutions adaptées pour y remédier.

## ■ AU SUJET DE

SIGNATURE DU CONTRAT DE PAYS CŒUR D'ALBRET 2010-2013

# Soutenir les projets de développement en Albret

Dans le cadre de la convention avec le Conseil régional d'Aquitaine déterminant les éléments d'une politique de développement concertée, le Conseil général a mis en place en mars 2009 une politique contractuelle avec les territoires lot-et-garonnais. L'objectif est de permettre au Département de soutenir des actions favorisant notamment, le développement économique et l'emploi, l'habitat, l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement de l'espace, la valorisation de l'identité du territoire et du patrimoine. C'est dans cette logique que s'inscrit le contrat de Pays Cœur d'Albret 2010-2013, signé le 20 janvier dernier.

Après avoir défini ses priorités de développement, le Pays Cœur d'Albret a lancé un appel à projets auprès des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises et associations). A travers ce travail participatif, le territoire a pu déterminer une feuille de route qui indique, pour 3 ans, les projets à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Le contrat de Pays Cœur d'Albret comprend au total 24 projets, dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la santé, etc, pour un coût global d'investissement de 7,7 M€ jusqu'en 2013.

Le développement d'une Zone d'activités économique d'intérêt régional et l'aménagement d'une pépinière d'artisans multi-sites favorisant l'emploi sur tout le territoire constituent l'un des axes majeurs de ce contrat de pays. L'activité de loisirs, par l'aménagement de la piscine couverte de Nérac, sera également accompagné. Un schéma de santé est au programme afin de répondre au plus près aux besoins des personnes âgées en matière de services, d'hébergement, d'accès au soin...

Parmi les autres projets d'envergure de ce contrat de pays, figurent aussi un schéma de l'habitat, qui permettra de se doter des moyens répondant aux besoins des collectivités en termes de logement, mais également de poursuivre la création de structures d'hébergement sur l'ensemble du Pays facilitant l'accès à l'emploi local pour les jeunes en formation, l'élaboration d'une charte paysagère et des projets majeurs d'équipements touristiques de plein air (restructuration du camping de la Pinède et développement de celui de Lislebonne, aménagement d'une gare d'arrivée pour le Petit train de l'Albret, professionnalisation de la structure de Cap Cauderoue, création d'un parc d'hébergement de cabanes dans les arbres, etc).

Un document contractuel est établi entre le Pays, le Conseil général et le Conseil régional. Il dresse le bilan des opérations passées, rappelle les objectifs de développement du territoire et identifie les projets retenus. Ces derniers seront soutenus dans le cadre de la politique contractuelle des deux collectivités.

20 et 27 mars 2011

## Elections cantonales

En accord avec les présidents des groupes politiques représentés à l'Assemblée départementale, l'espace « Expression des groupes politiques » sera suspendu jusqu'au scrutin, conformément à la loi de 1990 relative à la communication politique en périodes électorales.

